

DECISION N° 115 – 2025

Portant validation des devis de l'atelier GOUTY pour la sécurisation des vitraux de la Basilique Notre-Dame de la Couture, de l'Abbatiale et de l'Église Sainte-Croix, à la suite des intempéries du 25 juin 2025.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis n°2025-000062 du **28 juin 2025** de l'atelier GOUTY pour la sécurisation des vitraux de la Basilique Notre-Dame de la Couture ;
Vu le devis n°2025-000060 du **28 juin 2025** de l'atelier GOUTY pour la sécurisation des vitraux de l'Abbatiale ;
Vu le devis n°2025-000063 du **28 juin 2025** de l'atelier GOUTY pour la sécurisation des vitraux de l'Église Sainte-Croix ;

Considérant que la proposition de l'atelier GOUTY est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider, à la suite des intempéries du 25 juin 2025, la proposition de l'atelier GOUTY pour la sécurisation des vitraux de la Basilique Notre-Dame de la Couture, de l'Abbatiale et de l'Église Sainte-Croix, d'un montant de **3 335.00 € HT** pour la Basilique de la Couture, de **4 325.00 € HT** pour l'Abbatiale et **17 200 € HT** pour l'Église Sainte-Croix.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 31/07/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

